

1

Munich, 11 février.

L'article sur la Bavière, publié dans le Constitutionnel du 24 janvier, a produit ici un effet difficile à décrire; et quoique ce journal soit très-répandu chez nous, plus de deux mille copies à la main ont été faites sur-le-champ, pour satisfaire à l'empressement et à la curiosité du public. Dans quelques salons de lecture, le Constitutionnel a été enlevé par une main inconnue. Quelqu'âme dévote et charitable a cru sans doute pouvoir se permettre ce larcin pieux commis pour l'amour d'un ministre de la congrégation, et pourtant fort excusable.

Le Baron de Schenk, ministre de l'intérieur, attaqué dans cet article, descend aujourd'hui dans l'arène, et publie dans la Gazette politique, qui est notre Moniteur, une réputation comparable en virulence, à tout ce que la susceptibilité ministérielle de M. de Metternich a pu suggérer de plus fort au fameux Observateur autrichien. Quoiqu'il garde l'anonyme, le style tant soit peu pédantesque de cette réputation, révèle

suffisamment sa glorieuse origine. Le cachet
du paëte - ministre et du Député Lettré
est empreint dans chaque ligne. Le Constitu-
tionnel y est traité avec un mépris superbe,
qui contraste singulièrement avec les cris
de douleur et de dépit qui s'exhalent de la
poitrine du ministre blessé. On voit, que
le Baron de Schenk ne demanderait pas mieux
que de transformer en crime de lèse-ma-
jesté toute attaque dirigée contre les actes
d'un ministre. Novice dans la carrière con-
stitutionnelle, il n'a pas encore su revêtir
cette joyeuse cuirasse d'indifférence, qui
sied si bien à une poitrine ministérielle,
et que votre Peyronnet savait porter avec
tant de grâce et d'audace. Nos ministres
n'en sont pas encore là; notre
Corbière n'aime point, qu'on le chicane, un
persiflage, une espièglerie, le mettent hors
des gonds; il crie, tonne, et tempête en
prose roulante et harmonieuse, et, semblable
à l'homme de la fable, il saisit la massue
d'Hercule et la foudre de Jupiter, pour se
délivrer des piqures d'un humble maucheron.

On regrette, qu'une colère si légitime et si
noblement exprimée l'ait jeté dans quelques
écarts de raisonnement, que sa position élevée
rend encore plus remarquables. Mais on

2
connaît l'extrême modestie du baron de Schenk;
ses sentiments ne sont point faux.

Le culte des muses et les plaisirs de la danse
unis aux pratiques de la dévotion, suffisent
à son innocente ambition; il n'aspire pas
à la réputation d'homme d'état; il chérit comme
poète l'aurea mediocritas. La lecture de
Goethe et des œuvres ascétiques de l'évêque
de Sailer, est plus douce pour lui, que la
lecture de Montesquieu, et à coup sûr plus
agréable que celle du constitutionnel.

